

# Résolution charte énergétique de la Ville de Dudelange

Afin de protéger et de garantir durablement l'espace vital de la Ville de Dudelange pour les générations futures, il est nécessaire d'agir au niveau local, dans le sens des traités internationaux, et de préserver les ressources naturelles, en particulier dans les domaines de l'énergie et des matières premières, des sols, de l'eau, de l'air, du climat, de la biodiversité, de la nature et des paysages ruraux.

La commune s'engage pour le développement durable, afin de mettre en œuvre et de soutenir les moyens de protéger le climat, notamment par l'implémentation d'énergies renouvelables et de techniques de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

L'objectif de la politique environnementale et climatique de la Ville de Dudelange est que toutes les décisions prises dans le cadre de la législation le soient dans un souci d'avenir et de prise en compte des critères de durabilité. On détermine la durabilité en observant dans quelle mesure la satisfaction des besoins de la génération actuelle, dans les domaines de l'écologie, de l'économie et du social, est compatible avec les besoins des générations à venir.

C'est pour parvenir à cet objectif que la Ville de Dudelange a adhéré au Pacte Climat national signé entre l'État et les communes le 5 décembre 2012.

Dans la limite de ses possibilités, la Ville de Dudelange intégrera la notion de gestion responsable des ressources de toutes sortes dans les plans de développement communaux et engagera des mesures concrètes, afin de contribuer de manière continue et visible à cet objectif.

Dans le cadre du processus du European Energy Award, la ville s'est engagée à des efforts accrus dans les domaines de la protection du climat et de l'environnement, des mesures d'économie d'énergie et de préservation des ressources. Les objectifs concrets sont énoncés dans ce document conformément aux six champs d'action suivants :

1. Planification du développement et aménagement du territoire
2. Infrastructures et bâtiments communaux (gestion de l'énergie)
3. Approvisionnement et assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Communication et coopération

Ces objectifs constituent un engagement volontaire et visent à simplifier et à unifier les processus de prise de décision dans des cas concrets, et à les rendre transparents.

## **1. Planification du développement et aménagement du territoire**

Dans le cadre de l'élaboration de son plan d'aménagement général (PAG), la Ville de Dudelange saisit l'occasion pour instaurer des conditions favorables à des concepts d'urbanisation efficaces d'un point de vue énergétique. En effet, les aspects énergétiques doivent également être intégrés aux réflexions sur l'aménagement du territoire. Ainsi le futur quartier «Nei Schmelz» constitue-t-il un projet-modèle de quartier sans émission de CO<sub>2</sub>.

## **2. Infrastructures et bâtiments communaux**

Conformément à l'objectif global fixé par le Pacte Climat national, la Ville de Dudelange s'efforce de baisser ses émissions de CO<sub>2</sub> de 20% d'ici à 2020 par rapport à 2012, année d'adhésion au Pacte. Elle contribue durablement à la protection du climat par le renforcement de l'efficacité énergétique et la mise en place d'énergies renouvelables, et exploite au maximum les possibilités de diminuer la consommation d'énergie.

Les possibilités d'économie d'énergie qui pourraient naître des évolutions techniques doivent



être continuellement examinées et, si possible, mises en pratique. La commune s'efforce d'optimiser l'exploitation et l'entretien de son parc immobilier sur le plan énergétique. Pour ce faire, il convient d'utiliser des instruments comme le suivi des consommations et les initiatives de formation continue.

La construction et la rénovation des infrastructures et des bâtiments communaux doivent répondre à des normes énergétiques exigeantes.

L'équipement en lampes à LED de l'éclairage public et de la voirie doit être poursuivi.

### 3. Approvisionnement et assainissement

S'agissant de l'approvisionnement et de l'assainissement par des tiers, il convient de viser la minimisation de l'impact sur l'environnement. La part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables doit être continuellement accrue jusqu'à atteindre le maximum potentiellement réalisable. Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, la recherche régulière de fuites permet de réduire les pertes. Les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable continueront d'être considérablement endiguées grâce aux investissements visant l'extension et la rénovation des réseaux.

### 4. Mobilité

Une mobilité avec un minimum d'impact sur l'environnement revêt une importance particulière à Dudelange. La Ville de Dudelange exploitera toutes les possibilités dont elle dispose pour rendre l'utilisation des bicyclettes, des bicyclettes électriques

et des transports en commun plus attrayante et ainsi pour réduire, autant que faire se peut, la part du trafic individuel motorisé.

Dans les zones urbaines, Dudelange poursuivra ses efforts pour l'instauration généralisée de conditions favorables, d'une part, à la réduction de la vitesse de circulation et, d'autre part, à l'accessibilité et la praticabilité des principaux axes d'approvisionnement.

### 5. Organisation interne

La Ville de Dudelange crée les conditions permettant à ses collaborateurs d'agir tout en respectant l'environnement. Quelles que soient leurs activités, les collaboratrices et les collaborateurs se doivent d'agir de sorte à répondre à l'impératif d'efficacité énergétique et de préservation des ressources. La ville met à leur disposition les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Du matériel d'information actualisé est régulièrement remis au personnel de l'administration.

### 6. Communication et coopération

La Ville de Dudelange conduit un travail d'information ciblée, afin de partager les objectifs formulés dans la charte avec un public aussi large que possible. Elle présentera régulièrement l'état d'avancement des travaux en lien avec le Pacte Climat aussi bien dans le « Gemengeninfo » que sur son site internet. Des actions (comme par ex. au sein des écoles, par des conseils en énergie, etc.) doivent sensibiliser les citoyens à cette thématique et les encourager à contribuer à la protection du climat.